

**Procès verbal -  
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 20 octobre 2020  
Extrait des délibérations**

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance non publique retransmise en direct sur internet, légalement convoqué quatorze octobre deux mille vingt, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		Pouvoir de M. WEISSE	
Monsieur GOEURLOT	x			
Madame DE PALMA ANCEL	x			
Monsieur STCHERBININE	x			
Madame PROT	x			
Monsieur JACQUINOT	x			
Madame BOURDIN WATRIN	x		Pouvoir de Mme JACQUINET	
Monsieur WEISSE		x		
Madame MOUNZER	x			
Monsieur LAVINA	x		Pouvoir de Mme SCHWEITZER	
Madame COLLIGNON		x		
Monsieur CORTIAL	x			
Monsieur GRIGGIO	x			
Monsieur BAL	x			
Madame BRABANT	x		Pouvoir de Mme COLLIGNON	
Monsieur DEHAND	x			
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL		x		
Madame BATTOU		x		
Monsieur COLAUTTI	x			
Monsieur ROUARD		x		
Madame CASAGRANDE	x			
Monsieur THOMAS	x			
Madame SCHWEITZER		x		
Madame GRETZ		x		
Monsieur HOUSSON	x			
Madame HAROS	x			
Monsieur LAHAUSSE	x			
Madame GHEWY		x		
Madame RICHARD	x		Pouvoir de M. ROUARD	
Monsieur BROCHET	x			Secrétaire de séance
Madame ANRIFIDINE		x		

Monsieur WEITEN		X	
Madame RENAUD	X		Pouvoir de M. WEITEN

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Brochet en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h15

### Ordre du jour

Le PV de la dernière séance du 23 septembre est adopté.

#### **ZI de Tavannes : cession de la parcelle cadastrée section CK 31 - annulation de la délibération 2018-06-19-36**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Patrick CORTIAL		
Pour	Abstention	Contre	
Unanimité	/	/	

Le Conseil municipal, à l'unanimité

- ANNULE la délibération 2018-06-19=36 relative à la vente au profit de la société IEV de la parcelle communale cadastrée section CK 31

- PRECISE que le bien est à nouveau libre à la vente.

#### **Acquisition de la parcelle AO 665 représentant le Chemin des Planchettes : Modification de la délibération 2017-03-14-05**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Patrick CORTIAL		
Pour	Abstention	Contre	
Unanimité	/	/	

Départ de monsieur DEHAND avant lecture du projet de délibération. Il n'a donc pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de confier à l'étude de Maître PAQUIN la rédaction de l'acte authentique de vente relatif à la parcelle AO 665

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit acte ainsi que tout document permettant la régularisation de cette affaire.

**Décision modificative de crédit n°1 - Budget Principal.**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Bernard GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Majorité	Madame RENAUD (et pouvoir de Monsieur WEITEN)	/

Retour de monsieur DEHAND.

Le Conseil municipal, à la majorité (Abstention de madame RENAUD avec son pouvoir)

ADOpte la décision modificative de crédit n°1 du budget principal.

**Pertes sur créances irrécouvrables - créances éteintes.**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Bernard GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder les admissions en non valeur des créances éteintes susvisées.

**Rénovation du Mur de Castrum - Adoption du plan de financement.**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Antoni GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou de tout autre concours financiers de l'Etat et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire en sachant qu'il est précisé également que, dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants

**Construction d'un Centre Social et Culturel dans le quartier Anthouard Pré l'Evêque - Adoption du plan de financement.**

<b>Rapporteur</b>	Madame Sylvie WATRIN	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOPTE le plan de financement prévisionnel

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR et/ou de tout autre concours financiers de l'Etat et à signer tout document utile au bon aboutissement de cette affaire en sachant qu'il est précisé également que, dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous, le solde sera supporté par la part d'autofinancement.

**Demande de subvention exceptionnelle du Souvenir Français - Restauration du Monument les "7 inconnus".**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Pierre JACQUINOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire à verser une subvention exceptionnelle de 900 € à la délégation générale du Souvenir Français Meuse à titre de participation aux frais de restauration du Monument des "7 inconnus". La subvention sera versée après effectivité et la production d'une facture acquittée.

**Subvention aux Associations - Mise à disposition de locaux : année 2019.**

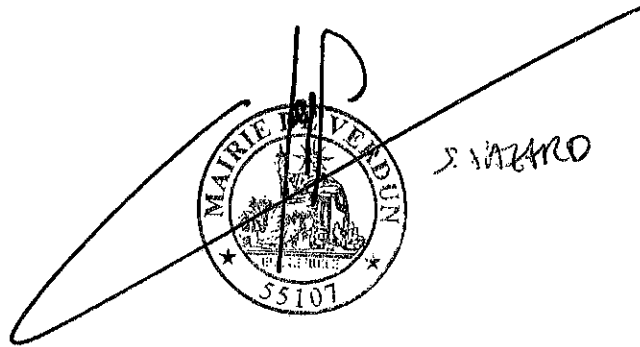
<b>Rapporteur</b>	Monsieur Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre

<b>Rapporteur</b>	Madame Angelina DE PALMA-ANCEL	
Pour	Abstention	Contre
Majorité	2 (RENAUD + POUVOIR WEITEN)	/

Le Conseil municipal, à la majorité moins deux abstentions,

ADOpte le nouveau règlement intérieur du budget participatif.

Fin de séance à 20h45.



The image shows a handwritten signature, possibly 'S. LAZARO', written in black ink. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VERDUN' at the top and 'LOIS' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a town hall. The signature is written in a cursive style and is partially obscured by the stamp.

Unanimité		/
-----------	--	---

Le Conseil municipal, prend acte, à l'unanimité, du montant des subventions octroyées aux associations pour la mise à disposition de locaux communaux, soit la somme de 184 038,90 €.

#### **Nouvelles dénominations de lieux publics.**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Antoni GRIGGIO	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire à dénommer les voies décrites comme ci-dessous :

- Plat de Bévaux : 1ère voie rue Martin Luther King et 2ème voie rue Rosa Parks.
- Voie perpendiculaire au 3 avenue Jules Ferry, rue Emile Oscar Guillaume.
- Voie perpendiculaire à la rue Edouard Antoine Thouvenel, rue Léon Braquier.

#### **Règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes de la Ville de Verdun.**

<b>Rapporteur</b>	Monsieur Bruno LAVINA	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes ;

RENOUVELE le Conseil Municipal des Jeunes aux conditions prévues par le règlement intérieur ;

ADHERE à l'ANACEJ pour la durée du mandat du Conseil Municipal des Jeunes ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent au Conseil Municipal des Jeunes.

#### **Modification du règlement intérieur du Budget Participatif**